© Joueurs Info Service - 24 novembre 2026

Forums pour l'entourage

Mon fils de 25 ans est addict aux paris sportifs

Par Profil supprimé Posté le 06/04/2021 à 15h00

Cela fait 5 ans que mon fils de 25 ans est addict aux paris sportifs. Il a son propre appartement mais je l'aide à payer son loyer, sa nourriture car dès qu'il reçoit sa paie elle est dépensée en 2 jours!!! Je n'en peux plus Aujourd'hui j'ai rediscuté pour la ènième fois avec lui. Il s'est désinscrit d'une plateforme skrill et m'a dit qu'il a demandé au site de l'interdire de jeu. Je précise qu'il joue sur des sites étrangers.
J'aimerai savoir comment il peut faire pour se faire interdire de jeu. Faut-il qu'il aille à sa banque aussi si c'est possible d'interdire les prélèvements bancaire de skrill et de paiment par cb sur les autres sites.
Il veut arrêter et s'est inscris aussi sur votre site. Si vous avez des solutions à m'apporter car il est en train de perdre sa vie. Il travaille très peu et n'as pas de contact social. Merci pour vos réponses

3 réponses

Moderateur - 09/04/2021 à 14h01

Bonjour Madame,

Merci pour votre message, soyez la bienvenue !

En France votre fils peut se faire interdire de jeu pendant une durée minimale de 3 ans en s'inscrivant ici : https://anj.fr/ts/demande-interdiction

Mais cette interdiction n'est valable que pour les sites légaux (agréés) de jeux. Elle ne s'impose pas aux sites étrangers. Pour ceux-ci tout repose sur la "bonne volonté" des sites en question. En tout cas au moins votre fils fait-il la démarche d'essayer de le faire !

Il peut également effectivement interdire les prélèvements provenant de ce site en s'adressant à sa banque. Différentes autres mesures peuvent être envisagées (plafond de dépense mensuel, rendre sa carte bleue, prendre une carte uniquement valable en France, vous donner l'accès à ses comptes, etc.). Il faut qu'il se tourne vers son banquier.

Il faudra mettre en garde aussi votre fils contre les emails, notifications, appels incitatifs qu'il va recevoir de la part de son/ses opérateurs de jeu. Ce sont des facteurs de rechute, leur but est que votre fils revienne jouer. Vous pouvez lui suggérer par exemple de mettre des filtres dans sa boîte mail pour que ces messages soient immédiatement supprimés ou encore vérifier avec lui qu'il a bien désinstallé toutes les applications de jeu de son téléphone. Il est possible également d'instaurer un filtre sur son ordinateur qui empêcherait l'accès aux sites sur lesquels il a l'habitude de jouer (vous seule devez avoir le mot de passe nécessaire pour accéder aux paramètres du filtre).

Concernant son "attitude générale" et la vôtre sachez que vous allez devoir évaluer ses efforts réels pour arrêter. S'ils existent vous pouvez sans doute continuer à le soutenir financièrement le temps qu'il rétablisse sa situation financière. En revanche s'il continue à jouer vous allez devoir prendre une décision car payer ce qui lui permet de vivre alors qu'il dépense son salaire en 2 jours dans le jeu c'est verser de l'eau dans un tonneau percé. Vous n'en verrez jamais le bout. A un moment vous devrez peut être arrêter de payer pour le confronter aux conséquences de sa pratique de jeu, même si cela aggrave sa situation dans un premier temps.

Dans ce que vous écrivez la bonne nouvelle c'est que votre fils veut arrêter de jouer. C'est bien entendu possible et il peut se faire aider par des professionnels des addictions. Il peut ainsi prendre contact avec un CSAPA (Centre de soins, d'accompagnement et de prévention en addictologie) référent "jeux" qui lui donnera un rendez-vous pour enclencher un processus de soins et d'accompagnement pour l'aider à arrêter. Ces consultations sont gratuites. Sachez que les CSAPA peuvent également recevoir les proches pour des conseils et de l'aide, y compris indépendamment de votre fils.

Si vous souhaitez connaître le CSAPA le plus proche de chez lui ou de chez vous appelez-nous (09 74 75 13 13, appel anonyme non surtaxé, 7j/7 de 8h à 2h) ou utilisez notre rubrique "adresses utiles".

De l'avis général des joueurs, réussir à arrêter de jouer est un grand soulagement. Un stress, une boule au ventre disparaissent, les relations avec les autres s'améliorent et les projets sont à nouveau possible. C'est tout ce que nous souhaitons pour votre fils !

N'hésitez pas à venir nous raconter quelle est la suite des événements pour votre fils et pour vous.

Cordialement,

le modérateur.

Profil supprimé - 10/04/2021 à 08h22

Bonjour Madame, Monsieur,

Je tiens à vous remercier infiniment pour vos conseils, j'aimerai savoir la manipulation à faire pour installer un filtre sur son ordinateur sur les sites concernés. Je vous en remercie par avance et vous tiendrais au courant de la suite.

Cordialement,

Eve

Moderateur - 16/04/2021 à 17h10

Bonjour Eve,

Nous espérons que vous allez bien et qu'il y a du progrès pour votre fils. Désolé pour cette réponse un peu tardive.

Vous devez installer un logiciel de type "logiciel de contrôle parental" sur son ordinateur ou une application pour bloquer d'autres applications/sites internet sur son téléphone portable. Vous devez en déterminer les mots de passe sans les donner à votre fils bien entendu. Dans ces logiciels vous devez indiquer quels sites/applications sont interdites d'accès. Voici le fonctionnement basique de ces outils. Pour le reste

reportez-vous aux informations d'utilisation associées aux outils que vous utiliserez.

Cordialement,

le modérateur.